

L'agence des aires marines protégées (AAMP) renforcée : le pilier marin de la future agence française pour la biodiversité

Les missions de l'AAMP renforcées au sein d'une agence française pour la biodiversité ambitieuse

Parmi d'autres mesures de la loi cadre, la création de l'agence française pour la biodiversité est une opportunité sans précédent de se doter d'un outil de gestion et de protection de la biodiversité efficace et reconnu. La transversalité de l'outil et les moyens financiers et humains dont il sera doté conditionneront sa qualité et son efficacité, faisant la différence entre une coquille vide et un outil de gestion puissant. L'agence doit être dotée de moyens nouveaux et additionnels pour pouvoir remplir ses missions de connaissance, de conseil, de gestion, d'animation et de concertation à partir des compétences des parties qui devraient la composer (l'ONEMA, l'AAMP, Parcs Nationaux de France, le GIP ATEN, la FCBN mais aussi l'ONCFS). Il restera à construire des liens fonctionnels forts avec d'autres acteurs comme RNF, la FCEN, le MNHN et l'IRSTEA. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle sera « le second bras armé du ministère », avec l'Ademe, sur terre et en mer.

Réconcilier terre et mer : main droite et main gauche ne peuvent plus s'ignorer

FNE souhaite que l'AAMP intègre l'agence de la biodiversité pour des raisons de cohérence politique. La biodiversité marine étant intimement liée à celle terrestre et ne saurait être traitée à part. Rappelons que plus de 80% des pollutions

marines sont d'origine terrestre, charriées par les fleuves et rivières. Or, eaux douces et eaux salées ne se rencontrent pas dans l'administration française tant leur gestion et leurs statuts sont différents. Ces deux mondes ne peuvent plus se tourner le dos, d'où l'intérêt de retrouver dans la même structure l'ONEMA et l'AAMP.

FNE refuse les cache-misères

En revanche, l'agence ne doit pas servir de cache misère en accueillant une AAMP privée de moyens et de soutiens politiques. L'agence des aires marines protégées, forte de ses premiers succès devra, au contraire, voir ses missions confortées afin que le projet qu'elle porte de voir 20% des eaux territoriales françaises classées en aires marines protégées se réalise. De plus, nombre de projets de parcs marins, tel que celui du Bassin d'Arcachon, sont en cale sèche et doivent d'urgence être remis à flot.

Pour Bruno Genty, président de FNE : *« L'agence française de la biodiversité devra capitaliser la richesse unique et originale que constitue l'outil AAMP. En outre elle devra articuler ses missions avec celles des autres établissements intégrés. C'est précisément en cela que l'agence pour la biodiversité sera une réelle plus-value. La France a la chance et la responsabilité d'avoir un patrimoine naturel d'une exceptionnelle richesse. Il n'appartient qu'à nous de le capitaliser, de le protéger et de profiter de tous les services qu'il nous rend. La nature vaut bien une agence ; une agence ambitieuse, qui fasse une juste place à tous les acteurs de la biodiversité pour la sortir des discours et l'ancrer dans le 21ème siècle ».*